



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Accises

Question écrite n° 45943

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de la hausse de 36 % des taxes sur la bière, alors que dans le même temps, la hausse prévue sur les alcools forts a été ramenée à 5 %. En effet, une telle disparité de traitement ne va pas manquer d'entraîner des repercussions graves d'une part sur le plan de la santé publique compte tenu des effets pervers provoqués par cette mesure et qui pourraient inciter les jeunes à consommer plus de spiritueux ou de vins au détriment de la bière, moins alcoolisée. Or, la bière est une boisson de modération par excellence puisqu'elle figure parmi les moins fortes des boissons alcoolisées avec moins de 5 degrés en moyenne. D'autre part, sur le plan économique, cette inégalité dans les taxes est une menace pour les 80 000 emplois que génère l'activité brassicole. Il lui demande en conséquence, de faire en sorte que d'autres solutions plus équitables soient trouvées qui permettent de rétablir une position plus harmonieuse dans la taxation des différentes boissons alcoolisées.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45943

Rubrique : Contributions indirectes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6401